



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques VIGER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Jacques VIGER, Alain DUPONT, Nicole LEFAIX, Christophe VAULTIER, Christophe AUBEY, Mickaël GUINET, Brice LECARPENTIER, Vincent LECARPENTIER, Monique MAHIEU, Danielle REIGNIER, Patricia SAMSON et Jacqueline TANGUY et Servanne TOUGERON.

Étaient également présente Mmes Sandrine Accossatto, CDL de la commune et Estelle KAPFER, secrétaire à la mairie de Tréauville.

Absents excusés : Mme Marie LEFRANCOIS (procuration à M Brice LECARPENTIER), M Eric RENAULT (procuration à Mme Servanne TOUGERON).

Madame Monique MAHIEU, désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

A 20h00, Monsieur le Maire, constatant le quorum atteint, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2026 et signature des registres.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Monique MAHIEU est désignée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 : soumission, approbation et affectation des résultats

DCM 002/2026 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 : soumission, approbation et affectation des résultats

Le compte financier unique de l'exercice 2025 est présenté comme suit :

Section de fonctionnement

	Report exercice antérieur	Exercice 2025	TOTAL
Dépenses		452 035,95	452 035,95
Recettes	1 400 643,51	682 958,11	2 083 601,662
Excédent			1 631 565,67

Section d'investissement

	Report exercice antérieur	RAR exercice antérieur	Exercice 2025	TOTAL
Dépenses		101 592,01	533 240,18	634 832,19
Recettes	8 872,26	45 654,00	216 383,57	270 909,83
Déficit				363 922,36

Résultat global de clôture : Excédent de clôture 1 267 643,31

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié les dépenses et recettes effectives, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** le compte financier unique de l'exercice 2025 ainsi présenté faisant apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 1 631 565,67 € en section de fonctionnement et un résultat

déficitaire de 363 922,36 € en section d'investissement,

➤ **d'affecter** les résultats comme suit :

- Financement de la section d'investissement pour un montant de 363 922,36 € - art. 1068 en recettes,
- Report du solde soit 1 267 643,31 € en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 au titre des excédents antérieurs reportés - article 002.

5 - Budget Primitif 2026 : vote des taux de la fiscalité directe locale

DCM 003/2026 - Budget Primitif 2026 : vote des taux de la fiscalité directe locale

Monsieur le Maire propose aux membres de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 et donc de les porter à :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	35,46 %	35,46 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	17,22 %	17,22 %
Taxe d'habitation (TH) sur résidences secondaires	5,24 %	5,24 %

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les taux proposés ci-dessus pour l'année 2026.

6 - Budgets Primitifs 2026

DCM 004/2026 - Budgets Primitifs 2026

A. Budget Principal : Adoption du Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal présenté par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 902 836,18	1 902 836,18
Section d'investissement	1 439 392,68	1 439 392,68
Total	3 342 228,86	3 342 228,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif ainsi arrêté.

B. Budget annexe « caveaux cimetièrè » : Adoption du Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal présenté par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 113,33	4 113,33
Section d'investissement	49 345,00	49 345,00
Total	53 458,33	53 458,33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif ainsi arrêté.

7 - Pose d'un réseau privé d'alimentation en eau potable des parcelles agricoles riveraines du cours d'eau de la Diélette

DCM 005/2026 - Pose d'un réseau privé d'alimentation en eau potable des parcelles agricoles riveraines du cours d'eau de la Diélette

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021, la Communauté d'Agglomération du Cotentin porte un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de proximité des Pieux. Sur les cours d'eau des bassins versants du But, du Petit Douet et de la Diélette, le technicien bassin versant de l'unité GEMAPI rencontre les propriétaires et/ou les exploitants et leur propose différents travaux comme l'entretien de la végétation, la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs ou de passerelles.

Cette démarche vise à répondre aux orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau du Bassin Seine-Normandie pour améliorer la qualité de l'eau et lutter contre les inondations. Les travaux sont réalisés dans le cadre de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général n° 2021-DDTM-SE-0077 du 7 juin 2021, prolongé par l'arrêté n°2025-DDTM-SE-144 du 12 septembre 2025.

Entre le moulin d'Arondel et l'exutoire de la Dielette, la CA Cotentin accompagne Monsieur Eric Michel dans son projet d'installation d'une activité d'élevage sur les parcelles n° AB 36, AB 37 et ZB 33. Pour éviter que les animaux ne s'abreuvent directement au cours d'eau et ne dégradent les berges de la Diélette, il est envisagé l'installation de bacs en haut de parcelles alimentés par un réseau enterré pérenne. Pour cela, il est nécessaire de faire passer une partie du futur réseau dans le chemin communal qui se situe entre la ferme de Monsieur Eric Michel et les parcelles concernées par les travaux, comme indiqué sur le plan joint à la présente délibération. Un nouveau compteur sera mis en place par le propriétaire et la CA le Cotentin réalisera les travaux de pose de réseau pérenne depuis ledit compteur vers les bacs d'abreuvement.

Monsieur Eric Michel demande à la commune le droit de faire passer son réseau dans le chemin communal de manière pérenne tel qu'indiqué dans le plan en annexe.

Le plan de localisation exacte du réseau sera transmis à la commune à l'issue des travaux et la CA Cotentin intégrera ce nouveau réseau dans son Système d'Information Géographique en tant que « Réseau AEP privé ».

Délibération

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **de donner** une suite favorable à la demande de M Eric MICHEL et l'autorise à faire passer son réseau dans le chemin communal,
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h45.

Le Maire,
M. Jacques VIGER

La secrétaire,
Mme Monique MAHIEU.



